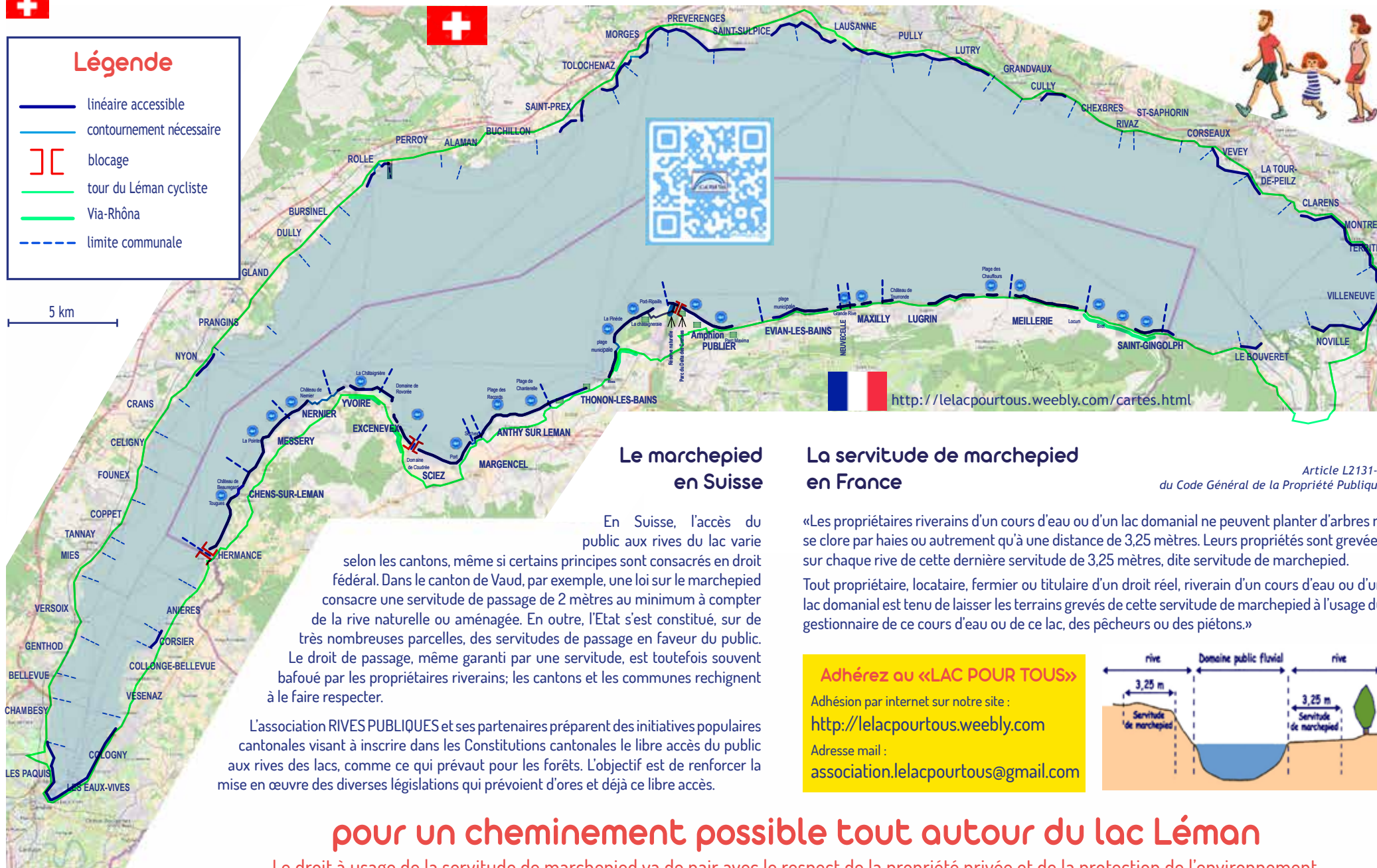




### Légende

- linéaire accessible
- contournement nécessaire
- ⌋⌋ blocage
- tour du Léman cycliste
- Via-Rhône
- - - limite communale

5 km



## Le marchepied en Suisse

En Suisse, l'accès du public aux rives du lac varie selon les cantons, même si certains principes sont consacrés en droit fédéral. Dans le canton de Vaud, par exemple, une loi sur le marchepied consacre une servitude de passage de 2 mètres au minimum à compter de la rive naturelle ou aménagée. En outre, l'Etat s'est constitué, sur de très nombreuses parcelles, des servitudes de passage en faveur du public. Le droit de passage, même garanti par une servitude, est toutefois souvent bafoué par les propriétaires riverains; les cantons et les communes rechignent à le faire respecter.

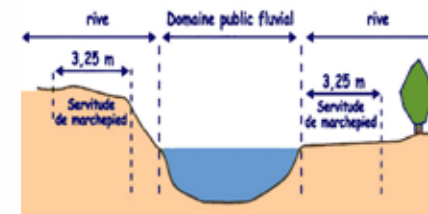
L'association RIVES PUBLIQUES et ses partenaires préparent des initiatives populaires cantonales visant à inscrire dans les Constitutions cantonales le libre accès du public aux rives des lacs, comme ce qui prévaut pour les forêts. L'objectif est de renforcer la mise en œuvre des diverses législations qui prévoient d'ores et déjà ce libre accès.

## La servitude de marchepied en France

Article L2131-2 du Code Général de la Propriété Publique

«Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied. Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs ou des piétons.»

**Adhrez au «LAC POUR TOUS»**  
 Adhésion par internet sur notre site : <http://lelacpourtous.weebly.com>  
 Adresse mail : [association.lelacpourtous@gmail.com](mailto:association.lelacpourtous@gmail.com)

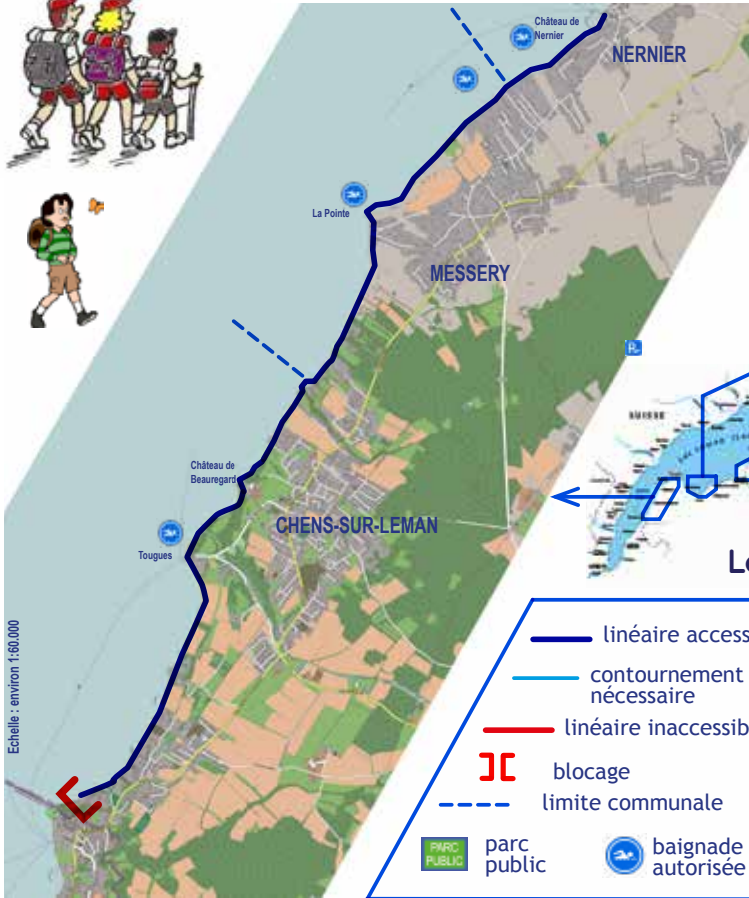


## pour un cheminement possible tout autour du lac Léman

Le droit à usage de la servitude de marchepied va de pair avec le respect de la propriété privée et de la protection de l'environnement



# LE LITTORAL FRANÇAIS DU LAC LÉMAN



Le droit à usage de la servitude de marchepied va de pair avec le respect de la propriété privée et de la protection de l'environnement.



## Légende

- linéaire accessible
- contournement nécessaire
- linéaire inaccessible
- blocage
- limite communale
- parc public
- baignade autorisée

**Signer la charte du «Lac pour Tous»**



pour le respect de la propriété privée en veillant à utiliser la servitude tel que définie par l'administration et le propriétaire

pour le respect des arrêts ou pauses de marche au droit des propriétés publiques

pour le respect des arrêtés municipaux des communes traversées et des dispositions légales en général

